

Flash Info Lettre

AU FIL DE L'INFORMATION

Retour sur les cérémonies du 11 novembre 2024

Cérémonie commémorative au monument aux morts, avec le quintette des Flandres, les enfants des écoles, les membres du conseil municipal des jeunes chantant La Marseillaise. La cérémonie s'est clôturée avec un lâcher de pigeons par l'association colombophile « La Patrie ».



Remise des prix du concours DE-PRIESTER de l'UNC en présence de M. Jean CORNIL Président de l'association et du Docteur Hélène JOSSON. Les lauréats des écoles Saint-Exupéry et Saint Joseph des classes de CM2 ont composé un texte sur le thème des lettres de poilus qu'ils ont lu pendant le moment convivial qu'a suivi la cérémonie.



Réception au siège de la Région pour les lauréats du concours UNC de Sainghin accompagnés de leurs parents en présence de Madame Lili LEIGNEL, rescapée d'un camp de concentration, qui témoigne auprès des enfants de toute la région et même au-delà de ce qu'elle a vécu. Ce fut une belle leçon d'histoire pour nos élèves des écoles primaires de Sainghin.

Marie-José TOURNON

Le 11 novembre, c'est également la cérémonie du concours des maisons fleuries !

Après la cérémonie du 11 novembre, c'était la traditionnelle remise des prix du concours des maisons fleuries.

Après un passage durant l'été, le jury a rendu son verdict.

C'est l'occasion pour la commune de mettre à l'honneur ces habitants qui s'investissent pour embellir notre commune avec leurs créations florales apportant une véritable touche de fraîcheur et de couleurs à travers nos rues.

Trois catégories étaient proposées : façades, jardins et béguinage

Après la remise des récompenses et fleurs aux lauréats, moment de convivialité partagé autour du verre de l'amitié permettant à toutes et tous d'échanger et de sympathiser.

Bravo à tous les participants !

Xavier WYTS



Chantier participatif de plantation d'une haie au jardin de Maraude

Nous vous donnons rendez-vous le mercredi 11 décembre de 9h00 à 11h30 pour participer à la plantation d'une haie bocagère, à la périphérie du parking récemment créé au jardin de Maraude.

Si nous sommes suffisamment nombreux, nous effectuerons également le nettoyage de la haie déjà existante.

Nous terminerons la matinée par un moment de convivialité

Rendez-vous donc à partir de 9h00, à l'entrée du jardin coté allée du Château.

Jean-François OCHIN



Enquête mobilité

Une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) sur la mobilité des habitants (5 ans et plus), est prévue sur la MEL et pour la première fois en partenariat avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) et la Communauté de Communes Flandres Lys (CCFL) ; **entre mi-novembre 2024 et avril 2025**. Il s'agit pour le territoire métropolitain de la cinquième enquête de ce type, la dernière datant de 2016.

Cette enquête permet de connaître les pratiques quotidiennes de déplacement des habitants et d'adapter les réponses en matière de : mobilité, parts modales, prise en compte de tous les modes de déplacements, émissions environnementales associées aux déplacements ...

11 647 personnes seront interrogées sur le territoire métropolitain (8 719 personnes en présentiel et 2 928 personnes par enquête téléphonique).



lillemetropole.fr



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



→ Enquête sur la mobilité des habitants 2024 - 2025
Comprendre les déplacements d'aujourd'hui pour anticiper ceux de demain

Enquête réalisée de novembre 2024 à avril 2025
auprès de 12 000 personnes tirées au sort

Notre « bibliothèque pour tous »

Un service culturel géré par des bénévoles

Créée en 1979 à l'initiative d'une fêrue de lecture sainghinoise, la première « **bibliothèque pour tous** » est hébergée dans les locaux mêmes de la mairie, puis en 1984 elle est transférée dans le local que nous connaissons 222, rue du Maréchal Leclerc - son extension en 2007 permet la création d'un espace « Jeunesse » où peut se tenir désormais « **L'heure du conte** » pour les 3-7 ans. Le rendez-vous régulier des scolaires et le large choix de livres, de BD, de mangas, de policiers, de biographies, de documentaires, livres en gros caractères etc ... jouent parfaitement leurs rôles **d'accès** à la « **lecture pour tous** » et de passerelle avec les enseignants.

Les 170 adhérents reconnaissent le moment « bibliothèque » comme un moment privilégié, souvent familial de « ressource culturelle » guidée par les avis aiguisés des 15 bénévoles qui finissent même par savoir les orienter vers les nouveautés en fonction des goûts repérés. En effet, **tous les 2 mois, 25 nouveaux romans et 25 nouveaux livre jeunesse et BD sont introduits dans les collections** - Ils sont choisis en concertation à partir d'une liste proposée par le « **Comité de lecture du Centre Régional des Bibliothèques pour tous** ». Nos bénévoles sont aussi à l'affût des « têtes de gondoles » des grandes librairies, des incontournables auteurs



qui font les chroniques médiatiques, des prix littéraires (Goncourt, Renaudot, Médicis, Femina ...) Ainsi ont-elles une grande connaissance de ce qu'elles proposent aux lecteurs !

Les nouveaux livres peuvent être achetés grâce à l'aide financière annuelle de la mairie, la cotisation modique de 8 euros par famille/an, un prix tout aussi modique pour la location des livres.

Parmi les récentes animations, retenons l'invitation d'auteurs tels que Grégoire Delacourt, Franck Thilliez, Amélie Antoine, et plus récemment Jean-Michel Leclerc, médecin nutritionniste. Sans compter **le spectacle de marionnettes** organisé une fois par an dans les classes maternelles ou le prix « **Livre en Tête** » dans les écoles avec la collaboration des enseignants.

Les livres retirés des collections sont, soit vendus en braderie, soit donnés à des associations caritatives pour revente. Encore un travail de gestion à assurer par les bénévoles.

Comme chaque année la bibliothèque a inscrit dans son programme la Nuit des Bibliothèques organisée par la MEL

Bravo et reconnaissance au travail mené pour nous tous - qui contrairement au fonctionnement d'une « médiathèque » est assuré par des bénévoles animées !

Monique LADEN



Du changement dans le fonctionnement des activités périscolaires

Pour faciliter le quotidien des familles, la municipalité a mis en place quelques changements au sein de ses différents services périscolaires.

Cantine et garderie

- Regroupement des 2 régies afin de n'avoir plus qu'une seule facture.
- Restaurant scolaire : possibilité de payer sa facture par prélèvement automatique depuis le 1^{er} octobre.

Renseignements auprès de **Camille D'HERT**

Mercredis récréanim'

- Création d'un portail famille pour permettre aux parents de faire les réservations de cantines et garderies
- Paiement des factures en ligne
- Possibilité de paiement par chèques vacances
- Possibilité de payer sa facture par prélèvement automatique

Renseignements auprès de **Marie MOCKELYN**

Pôle ados

- Création d'un portail famille
- Paiement des factures en ligne
- Possibilité de paiement par chèques vacances
- Possibilité de payer sa facture par prélèvement automatique

Renseignements auprès de **Romain ANCELIN**

Marie MOCKELYN



Rue de Lille, la nouvelle piste cyclable



La piste cyclable entre Péronne en Mélançois et le carrefour des 4 cantons est maintenant en grande partie achevée.

Certaines portions resteront à réaliser dans les mois et les années à venir, au même titre que le sera la liaison de la rue du Mal Leclerc en direction d'Ascq.

La sécurité des cyclistes et des piétons sont maintenant grandement améliorées grâce à un marquage au sol très visible et surtout par la bordure en béton qui sépare la piste cyclable de la chaussée empruntée par les véhicules.

Les automobilistes auront à respecter le Code de la Route en ne stationnant pas sur ces nouvelles pistes, pour permettre la bonne circulation des cyclistes et des piétons, leur évitant de devoir emprunter la chaussée au risque de se faire renverser par un véhicule.

L'automobiliste en infraction pour stationnement dangereux serait sanctionné par une amende de 135 €

Merci à la MEL et à ses services techniques pour la réalisation de ces beaux travaux qui contribuent à la sécurité des sainghinois.

Robert LEMAHIEU

Agenda



- ▶ Samedi 7 décembre
 - Marché de Noël
 - Salle des fêtes
 - 10h à 18h
- ▶ Dimanche 8 décembre
 - Marché de Noël
 - Salle des fêtes
 - 9h à 18h
 - Spectacle d'impro proposé par l'APE
 - Salle polyvalente associative
 - 15h30
- ▶ Mercredi 11 décembre
 - Ecrivain public sur rendez-vous au 06 77 75 62 68
 - Mairie - 9h à 12h
 - Chantier participatif « Plantation de haie »
 - Jardin de Maraude - 9h
- ▶ Vendredi 13 décembre
 - Concert de la chorale « En chœur une fois »
 - Église Saint-Nicolas - 20h
- ▶ Samedi 14 décembre
 - Concert de l'orchestre de Douai
 - Église Saint-Nicolas - 20h
- ▶ Dimanche 15 décembre
 - Concert du groupe « Finger in the nose »
 - Église Saint-Nicolas - 16h
- ▶ Lundi 16 et mardi 17 décembre
 - Passage de la balayeuse dans les rues de la commune
- ▶ Jeudi 19 décembre
 - Descente du Père Noël
 - 10h30

À NOTER DANS VOTRE AGENDA DE JANVIER

- ▶ Vendredi 10 janvier
 - Cérémonie des vœux à la population
 - Complexe sportif - 19h
- ▶ Dimanche 19 janvier
 - Spectacle de marionnette
 - Salle des fêtes

M. Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !

Attention aux sms, courriels et sites frauduleux !

Depuis quelques mois, des escrocs se font passer pour l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) et envoient des SMS frauduleux alertant le destinataire d'un « retard de paiement » pour une prétendue amende de stationnement à régler. Attention : il s'agit bel et bien d'une escroquerie !

Comment faire pour détecter la fraude ?

D'une part, notez que **l'ANTAI n'envoie jamais de SMS.**

Si vous recevez un SMS, les éléments qui doivent vous alerter sont :

- Le SMS provient d'un numéro de téléphone non officiel ;
- Le lien URL inclus est un faux : « amendes-gouv.org », « amendes-reglement-pv.com » ou « dossier-antai-gouv.info » ne sont pas des sites officiels ! **L'unique site officiel pour régler les contraventions est « amendes.gouv.fr ».**
- Des fautes d'orthographe et formulations maladroites peuvent se glisser dans le SMS. Pour éviter toute erreur, ne répondez pas au message et ne cliquez pas sur le lien.

ANTAI et contravention : dans quel cas un SMS peut-il être envoyé ?

Le seul cas dans lequel il est possible de recevoir un SMS est celui d'une interpellation par un agent des forces de l'ordre, lorsqu'un paiement immédiat est souhaité. Dans ce cas précis, vous communiquez votre numéro de téléphone à l'agent verbalisateur et vous recevez votre amende par SMS immédiatement, en présence de l'agent. A l'exception de ce cas, il est impossible de recevoir un PV sur son téléphone.

BON À SAVOIR

De façon générale, ne communiquez jamais aucune information sensible par messagerie, téléphone ou encore formulaire en ligne, au risque d'être victime d'une arnaque : jamais aucune administration ne vous demandera vos données bancaires, mots de passe, etc.

